

Subventions pour soutenir une difficulté conjoncturelle ou une fragilité temporaire (besoin de trésorerie ou besoin augmentation exceptionnelle du BFR) - exclusions générales société civile immobilière, établissements de crédit ou société de financement, et entreprises qui font l'objet d'une procédure de sauvegarde, ou de procédures collectives (redressement judiciaire ou liquidation judiciaire)

		Entreprise individuelle	TPE<=10s	PME<250s	Entreprises innovantes	Entreprises créées après le 1 ^{er} mars 2019	Agriculture	ETI
<ul style="list-style-type: none">   	<p>Fonds National de Solidarité (FNS) abondé par le fonds PDL Urgence Solidarité (Volet 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide plafonnée à 1500€ • CA < 1M€ HT • Fermeture administrative • Ou perte de CA de 50% en mars 2020 (par rapport à mars 2019) • Demande accessible a/c 1^{er} avril 					 Perte de 50% par rapport au CA moyen mensuel entre date de création et 29 février 2020		
<ul style="list-style-type: none">   	<p>Fonds National de Solidarité (FNS) abondé par le fonds PDL Urgence Solidarité (Volet 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € pour les entreprises ayant <u>au moins 1 salarié</u>, déjà éligibles au volet 1 • dont les besoins de trésorerie n'auraient pas trouvé de réponse auprès des banques. • modalités en cours d'élaboration. • L'instruction des demandes devrait débuter mi avril et serait confié aux Régions. 							

 Région des Pays de la Loire

 Bpifrance

 Etat

Prêts pour soutenir une difficulté conjoncturelle ou une fragilité temporaire (besoin de trésorerie ou besoin augmentation exceptionnelle du BFR) - exclusions générales société civile immobilière, établissements de crédit ou société de financement, et entreprises qui font l'objet d'une procédure de sauvegarde, ou de procédures collectives (redressement judiciaire ou liquidation judiciaire)

		Entreprise individuelle	TPE<=10s	PME<250s	Entreprises innovantes	Entreprises créées après le 1 ^{er} mars 2019	Agriculture	ETI
●	Prêt Garantie Etat (PGE) <ul style="list-style-type: none"> Prêt <= 25% du CA 2019 (HT) ou du dernier exercice clos Différé amortissement de 1 an et possibilité de rembourser à l'issue du différé ou sur 1 à 5 ans Taux 0 sur la 1^{ère} année et taux négocié avec la banque sur les années ultérieures Garantie Etat 90% si <5 000 sal et 70% si > 5 000 sal 	😊	😊	😊	😊 Prêt max = sur la base de 2 fois leur masse salariale (hors charges patronales)	😊 Prêt max = 2 fois leur masse salariale (hors charges patronales) en 2019	😊	😞
● ●	Prêt Rebond (Bpifrance) abondé par la RDPL <ul style="list-style-type: none"> De 10K€ à 300K€ au max égal au montant des fonds propres ou quasi fonds propres 7 ans avec différé d'amortissement de 2 ans Taux 0 Contrepartie privées ou bancaires d'une montant équivalent Prêt sans garantie sur actifs de la société ou son dirigeant Créée depuis plus d'1 an + présentation d'un 1 bilan Exclusion entreprises en difficultés 	😞	😊	😊	😊	😞	😊 si CA>750 K€	😞
●	Prêt PDL Redéploiement (RDPL) <ul style="list-style-type: none"> De 50K€ à 2M€ Min 7 ans avec différé amortissement pouvant aller jusqu'à 4 ans Taux 2,03% Prêt sans garantie Contrepartie privées ou bancaires d'une montant équivalent Production industrielle, services à l'industrie et BTP ou entreprises stratégiques 	😞	😞	😊	😊	?	😞	😊
●	Report 6 mois échéance remboursement 2020 (prêts RDPL)							
●	Prêt Atout Bpifrance <ul style="list-style-type: none"> De 50K€ à 5M€ au max égal au montant des fonds propres ou quasi fonds propres Différé amortissement max de 12 mois Taux fixe ou variable Contrepartie privées ou bancaires d'une montant équivalent Prêt sans garantie sur actifs de la société ou son dirigeant 12 mois de bilan minimum Exclusion entreprises en difficultés 	😞	😊	😊	😊	😞	😊 si CA>750 K€	😊

